

État civil - Citoyenneté

Pour être guidés dans vos démarches relatives à l'état-civil et à la citoyenneté, rendez-vous à l'accueil du Centre administratif.

Guichet unique - Accueil du Centre administratif municipal

7 avenue Adrien Raynal - Orly

Tél. : 01 48 90 20 00

Horaires d'ouverture :

> Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45-12h30 / 14h-17h30

> Jeudi : 14h-17h30

> Samedi : 8h45-11h45

Sommaire

Pièces d'identité :

- [Carte nationale d'identité](#)
- [Passeport](#)
- [Certificat de nationalité française](#)

Etat-civil :

- [Déclaration de naissance](#)
- [Mariage](#)
- [Déclaration de décès](#)
- [Demandes d'actes](#)
- [Duplicata de livret de famille](#)

Autres formalités :

- [Parrainage civil, noces d'or et de diamant](#)
- [Copies conformes](#)
- [Certification matérielle de signature](#)
- [Cotation et paraphe des registres de commerce, journaux d'assemblée, d'entreprise, situés sur le territoire de la commune](#)
- [Attestation d'accueil](#)
- [Certificat de vie commune \(concubinage\)](#)
- [Pacs](#)
- [Médaille d'honneur et du travail](#)
- [Casier judiciaire](#)
- [Recensement citoyen obligatoire](#)

Pièces d'identité

Carte nationale d'identité

Les demandes de cartes d'identité se font uniquement sur rendez-vous.

La demande de rendez-vous peut se faire en ligne, [en cliquant ici](#), ou par téléphone : 01 48 90 20 00. Pensez à venir muni des pièces justificatives (consultables au moment de la prise du rendez-vous en ligne) et de votre numéro de pré-demande.

La présence du demandeur est obligatoire.

La carte nationale d'identité est gratuite, elle est valable 15 ans.

Pour une personne mineur :

La présence du détenteur de l'autorité parentale et du mineur est obligatoire.

La carte nationale d'identité est établie pour 10 ans, elle est gratuite.

Attention ! En cas de perte ou de vol l'obtention de la nouvelle carte nationale d'identité est payante au tarif de 25 € (timbre fiscal).

La nouvelle carte nationale d'identité

La nouvelle carte d'identité est généralisée depuis le 2 août 2021

Pour en savoir plus cliquez [ICI](#)

Passeport

Les demandes de passeports se font uniquement sur rendez-vous.

La demande de rendez-vous peut se faire en ligne, [en cliquant ici](#), ou par téléphone : 01 48 90 20 00.

Pensez à venir muni des pièces justificatives (consultables au moment de la prise du rendez-vous en ligne).

Certificat de nationalité française

Le Certificat de nationalité française est délivré gratuitement par le greffe du Tribunal d'instance du domicile, sur rendez-vous.

Tribunal d'instance d'Ivry-sur-Seine

Place Marcel Cachin

94200 Ivry-sur-Seine

Tél. : 01 45 15 22 88

- [Faire une demande en ligne](#)

Etat Civil

Déclaration de naissance

Pièces à fournir :

- **livret de famille ou acte de mariage des parents du nouveau-né ;**
- **bulletin déclaratif de naissance ;**
- **éventuellement déclaration du choix de nom ;**
- **acte de reconnaissance (si elle a été faite avant la naissance).**

Délais : dans les trois jours qui suivent l'accouchement.

Le jour de l'accouchement n'est pas compté. Lorsque le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (décret du 25 novembre 1960 modifié par le décret du 15 octobre 1976).

Où s'adresser : mairie du lieu de naissance.

[Déclarer une naissance en ligne](#)

Mariage

Pièces à fournir :

- **acte de naissance datant de moins de trois mois à la date du mariage ;**
- **justificatifs de domicile ;**
- **pièces d'identité des futurs époux.**

[Faire une demande en ligne](#)

En cas de divorce :

- acte de naissance (du futur époux) portant mention de divorce ;

En cas de veuvage :

- acte de décès du conjoint.

De plus, pour les étrangers :

- certificat de coutume (à demander au consulat du pays, en France);
- certificat de célibat ou de non remariage si divorce (à demander au consulat du pays, en France);
- document d'identité (carte de séjour, passeport...);

Tous ces documents doivent être traduits par des traducteurs assermentés.

Où s'adresser : accueil du Centre administratif.

Conditions d'obtention : il ne faut pas fixer la date du mariage avant d'avoir déposé un dossier à la mairie (au minimum un mois avant la date envisagée). La présence des époux est indispensable au dépôt du dossier.

Déclaration de décès

Tél. : **01 48 90 20 00**

Pièces à fournir :

- **livret de famille (ou pièce d'identité de la personne décédée) ;**
- **certificat médical.**

Délais : dans les 24 heures suivant le décès.

Où s'adresser : mairie du lieu de décès.

[Faire une déclaration en ligne](#)

Demandes d'actes

Les actes sont délivrés gratuitement, les demandes se font :

- **soit par courrier (joindre une enveloppe timbrée pour la réponse) ;**
- **soit par internet, via les différents liens ci-dessous**

Pour les personnes nées en France :

Extraits d'actes de naissance

Où s'adresser : mairie du lieu de naissance.

Conditions d'obtention : indiquer nom, prénom, date de naissance, noms et prénoms des parents.

- [Faire une demande en ligne](#)

Extraits d'actes de mariage

Où s'adresser : mairie du lieu de mariage.

Conditions d'obtention : indiquer la date du mariage, les noms et prénoms des époux et les noms et prénoms des parents.

- [Faire une demande en ligne](#)

Extraits d'actes de décès

Où s'adresser : mairie du lieu du décès ou du dernier domicile.

Conditions d'obtention : indiquer la date du décès, nom et prénoms.

- [Faire une demande en ligne](#)

Pour les réfugiés ou les apatrides

Où s'adresser : Office français des réfugiés et apatrides - 45, rue Robespierre - 94126 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Pour les étrangers nés hors de France

S'adresser au service du lieu de naissance ou au consulat et faire traduire les actes par un traducteur assermenté.

Duplicata de livret de famille

En cas de perte ou de vol, faire une déclaration de perte au commissariat.

Pièces à fournir : imprimés à remplir indiquant l'état civil des conjoints et des enfants.

Où s'adresser : mairie du domicile.

- [Faire une demande en ligne de duplicata auprès de la mairie ?](#)

Autres formalités

Parrainage civil, noces d'or et de diamant, Autorisation de Sortie du Territoire (AST), Certificat de vie commune, PACS, Casier judiciaire, Recensement citoyen obligatoire

Ces cérémonies ont lieu le samedi à 11h.

Pièces à fournir :

- **livret de famille ;**
- **pièces d'identité des époux.**

Délais : formalités à régler un mois avant la cérémonie.

- [Parrainage Civil : faire une demande en ligne](#)

- [Noce d'or et de Diamant : faire une demande en ligne](#)

Copies conformes

Les copies conformes n'existent plus dans l'administration française.

Certification matérielle de signature

Pièce à fournir : **pièce d'identité.**

Conditions d'obtention : la personne concernée doit être domiciliée à Orly et se présenter elle-même, pour signer les documents au bureau.

Cotation et paraphe des registres de commerce, journaux d'assemblée, d'entreprise, situés sur le territoire de la commune

Où s'adresser :

Tribunal de Commerce
9, voie Félix Eboué
94000 Créteil.

Attestation d'accueil

Pièces à fournir :

Le timbre électronique est nécessaire à partir du **1er janvier 2019** : timbres.impots.gouv.fr

Merci de venir avec **le timbre électronique imprimé** au guichet unique.

[Réaliser une demande de rendez-vous en ligne](#)

Demander une Autorisation de Sortie du Territoire (AST)

- [Faire une demande en ligne](#)

Certificat de vie commune (concubinage)

Ce certificat est délivré sur l'attestation de deux témoins majeurs qui ne sont pas de la famille, munis de pièces d'identité.

Pièces à fournir :

justification de domicile ;

justification d'identité ;

livret de famille s'il y a des enfants à charge.

Conditions d'obtention : présence des concubins et des témoins

[Faire une demande en ligne](#)

Pacs

La déclaration conjointe de Pacs peut être enregistrée en vous adressant soit auprès de la commune de résidence, soit à un notaire.

[Faire une demande en ligne](#)

Médaille d'honneur et du travail

[Comment réaliser ma demande de médaille d'honneur et du travail ?](#)

Casier judiciaire

[Comment faire ma demande de casier judiciaire ?](#)

Recensement citoyen obligatoire

Cette démarche peut être faite par le représentant légal du mineur. Une brochure explicative sera remise.

Pièces à fournir :

livret de famille des parents ou extrait de naissance avec filiation ;

carte nationale d'identité ou éventuellement décret de naturalisation.

Délais : cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Où s'adresser :

Au Centre administratif municipal via [cette demande en ligne](#)